

# Bienvenue



En France, **l'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire** pour les filles et les garçons âgés de 3<sup>1</sup> à 16 ans. Le parcours de l'élève commence à **l'école maternelle** à 3 ans (voire 2 ans dans la limite des places disponibles) et peut se poursuivre au-delà de 16 ans.

Aller à l'école est **un droit** pour tous les enfants français et étrangers qui vivent en France.

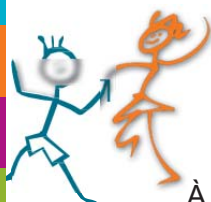
**L'école respecte et enseigne les valeurs de la République française** : tous les enfants sont accueillis et respectés quels que soient leur origine, leur nationalité, leur religion, leur sexe, leur statut familial, leur handicap. Les garçons et les filles étudient dans les mêmes classes et sont traités à égalité.

**L'école publique est laïque** : elle respecte les cultures, les langues et la religion de chacun. Ni les enfants, ni les adultes ne peuvent promouvoir à l'école, sous aucune forme, leur confession religieuse et/ou leurs opinions politiques.

**À l'école, votre enfant apprend la langue française.** Parler français est une nécessité car le français est la langue de la République. À l'école, c'est en français que votre enfant apprend à parler, lire, écrire, compter.

Cependant, il est important pour lui de continuer à parler dans sa langue d'origine.

À l'école, les enfants apprennent à **vivre ensemble**, à mieux se connaître, à partager leurs cultures.



<sup>1</sup> Obligation d'instruction de 6 à 16 ans jusqu'au 31 août 2019, puis de 3 à 16 ans à partir de septembre 2019.



# L'école française

En France, la scolarisation des enfants est organisée en fonction de leur âge.

De 3 ans (parfois 2) jusqu'à 6 ans, l'enfant est accueilli à **l'école maternelle** qui est organisée en 3 niveaux : petite, moyenne et grande sections. Elle est le lieu des premiers apprentissages qui favorisent la réussite scolaire.

**L'école élémentaire** accueille les enfants de 6 à 11 ans. Elle comporte cinq niveaux : le CP (cours préparatoire), le CE1 (cours élémentaire 1<sup>re</sup> année), le CE2 (cours élémentaire 2<sup>e</sup> année), le CM1 (cours moyen 1<sup>re</sup> année) et le CM2 (cours moyen 2<sup>e</sup> année).

**Le collège** accueille tous les élèves après l'école élémentaire. Il est organisé en quatre niveaux : la 6<sup>e</sup> (sixième), la 5<sup>e</sup> (cinquième), la 4<sup>e</sup> (quatrième) et la 3<sup>e</sup> (troisième).

**Le lycée** accueille les élèves qui poursuivent des études générales, technologiques ou professionnelles après le collège.

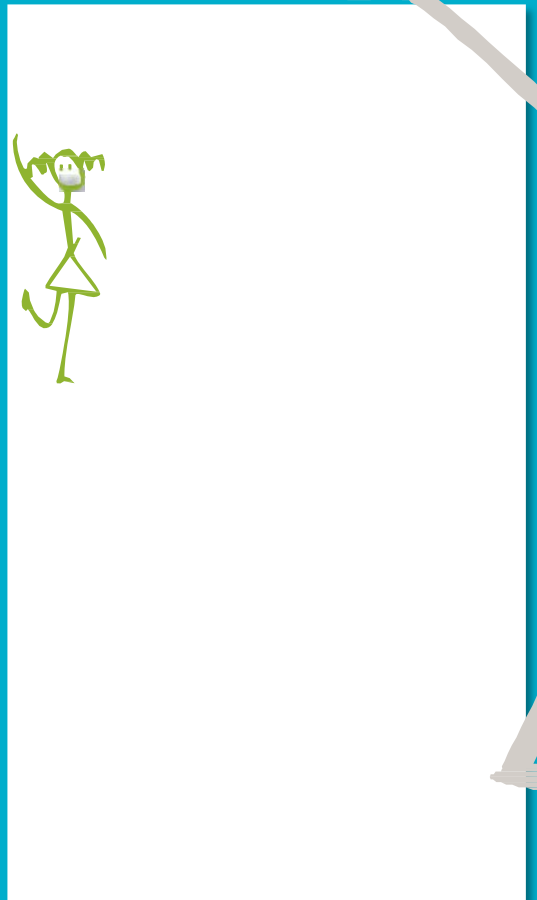
## Comment votre enfant apprend-il le français ?

Tous les adultes de l'école sont attentifs à aider votre enfant dans l'apprentissage de la langue française.

À l'école maternelle, l'apprentissage de la langue se construit dans le partage avec les autres enfants des jeux et activités proposés par les enseignants.

À l'école élémentaire, au collège ou au lycée, votre enfant est inscrit dans une classe ordinaire et bénéficie d'un enseignement spécifique de français pour quelques heures dans la semaine avec des élèves nouveaux arrivants de sa classe et d'autres classes ; dans certains établissements scolaires, il est inscrit dans une classe spécifique avec d'autres élèves nouveaux arrivants pour apprendre le français.

De votre côté, vous pouvez aider votre enfant à apprendre plus vite le français en l'inscrivant à des activités sportives, culturelles ou sociales dans le quartier. Une bonne maîtrise de la langue française orale et écrite est indispensable à votre enfant pour réussir sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir.



## **Votre enfant entre à l'école maternelle**

L'école maternelle permet à votre enfant de bien engager son apprentissage de la langue française : **la maîtrise de la langue française est absolument nécessaire à la réussite de sa scolarité.**

À l'école maternelle, votre enfant apprend à parler avec les adultes et avec les autres enfants. Il dessine, chante, danse, joue, compte, parle, écoute, invente... et commence à écrire.

Votre enfant découvre les livres et l'écriture, il se prépare à entrer à l'école élémentaire.

Votre enfant apprend aussi à vivre avec les adultes et les autres enfants de son âge en respectant les règles de l'école.

À l'école maternelle, vous accompagnez et venez chercher votre enfant aux horaires fixés. C'est un moment privilégié pour rencontrer les maîtres et d'autres parents. Si vous ne pouvez pas venir chercher votre enfant à l'école, il peut être confié à un autre adulte à condition que vous en donniez l'autorisation écrite. Chaque absence ou retard doit être justifié et les horaires doivent être respectés.

Les récréations sont des moments de pause entre les activités. Elles se déroulent dans la cour sous la surveillance des enseignants. Elles favorisent l'activité physique et les échanges entre enfants d'âges différents.

Le midi, votre enfant a la possibilité de déjeuner à l'école : les repas sont équilibrés. Ils respectent les règles alimentaires et, à la demande des parents et dans la mesure du possible, les règles religieuses.

Votre enfant peut se reposer l'après-midi dans un lieu spécialement aménagé et surveillé.

Vous pouvez demander à rencontrer le maître ou la maîtresse de votre enfant ou encore le directeur ou la directrice de l'école maternelle.





# Votre enfant entre à l'école élémentaire

L'école élémentaire est organisée en cinq classes en fonction de l'âge des enfants : le cours préparatoire (CP) de 6 à 7 ans ; les cours élémentaires première et deuxième année (CE1, de 7 à 8 ans et CE2, de 8 à 9 ans), les cours moyens première et deuxième année (CM1 de 9 à 10 ans et CM2 de 10 à 11 ans).

Chaque classe est placée **sous la responsabilité d'un maître** avec qui vous pouvez parler en toute confiance. N'hésitez pas à lui poser les questions qui vous paraissent importantes. Vous êtes régulièrement informé des progrès de votre enfant ou de ses difficultés grâce à un livret scolaire.

À l'école élémentaire, chaque absence ou retard doit être justifié et les horaires doivent être respectés.

À l'école élémentaire, votre enfant apprend à lire, à écrire et à compter, il étudie aussi les sciences, la technologie, l'histoire et la géographie, il fait de la musique, du sport ; il va à la piscine. Il utilise un ordinateur. Toutes ces activités sont importantes pour son développement. Elles sont obligatoires.

Pour votre enfant, **la priorité est la maîtrise du français** qui va lui permettre d'apprendre dans toutes les disciplines. Tous les adultes de l'école sont attentifs à l'aider à maîtriser la langue française. De votre côté, vous pouvez y contribuer en l'inscrivant à des activités sportives, culturelles ou sociales dans le quartier.

**Le socle commun de connaissances et de compétences** rassemble les connaissances, compétences, valeurs et attitudes qui sont nécessaires à votre enfant pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

**Un livret personnel de compétences** permet de suivre la progression de chaque élève.

Des évaluations des connaissances et des compétences des élèves ont lieu au début du CP, à la mi-CP et au CE1. Votre enfant pourra bénéficier d'heures **d'accompagnement personnalisé** pour progresser dans ses apprentissages, notamment de la langue française. **Des stages de remise à niveau** peuvent être également proposés à votre enfant : une semaine pendant les vacances scolaires.

Le soir à la maison, demandez à votre enfant ce qu'il a fait à l'école, ce qu'il a appris, ce qu'il va faire le lendemain ; parlez avec lui.

**Rassurez votre enfant** : soyez attentif à ce qu'il apprend, à ce qu'il dit de ce qui se passe dans de cette nouvelle école, dans ce nouveau pays. Vous pouvez rencontrer le maître de votre enfant ou le directeur de l'école primaire.

# Votre enfant entre au collège

La personne qui dirige le collège est **le principal**, que vous pouvez demander à rencontrer. Il est en général aidé d'un adjoint. Le collège est organisé en quatre niveaux : la 6e, la 5e et la 4e, la 3e. Au collège, votre enfant étudie avec plusieurs professeurs, chacun est spécialiste d'une discipline.

**Le professeur principal et le conseiller principal d'éducation (CPE)** sont vos premiers interlocuteurs : n'hésitez pas à demander à les rencontrer pour savoir si tout se passe bien en classe et dans le collège pour votre enfant.

Vous êtes régulièrement informé du travail de votre enfant grâce au **carnet de correspondance**, au **bulletin scolaire trimestriel** et aux **réunions qui réunissent professeurs et parents**.

Au collège, votre enfant acquiert beaucoup de connaissances dans de nombreux domaines : français, mathématiques, sciences, technologie, histoire, géographie, sport, musique, langue étrangère... Il utilise un ordinateur.

Votre enfant doit maîtriser la langue française pour pouvoir étudier dans toutes les autres disciplines. Tous les professeurs de sa classe sont attentifs à faciliter son apprentissage. De votre côté, vous pouvez y contribuer en l'inscrivant à des activités sportives, culturelles ou sociales dans le quartier. Votre enfant a besoin de temps pour se familiariser avec le français oral et écrit.

**Une aide individualisée** peut être organisée pour aider votre enfant en français ou dans les autres apprentissages, à raison de deux heures par semaine ; **de l'aide aux devoirs** peut également lui être proposée. Enfin, **un projet personnalisé de réussite éducative** peut être convenu entre vous, votre enfant et l'équipe éducative.

La dernière année du collège, les élèves passent un examen national : le diplôme national du brevet (DNB) et doivent valider les sept grandes compétences du socle commun de connaissances et de compétences.

Au collège, votre enfant apprend à devenir plus autonome dans son travail : vous pouvez l'aider à le devenir : vérifiez avec lui s'il n'a pas un travail à faire pour le lendemain ou les jours suivants ou bien un document à vous remettre.

Lorsqu'il rentre le soir, demandez-lui ce qu'il a fait dans la journée et ce qu'il a appris. Parlez avec lui. Manifestez votre intérêt pour sa scolarité.

À l'issue de la classe de 3e, **une procédure d'orientation** permettra à votre enfant, en fonction de ses compétences, de ses souhaits et des vœux de ses parents, de poursuivre des études **en lycée professionnel** ou **en lycée général ou technologique**, ou encore de fréquenter **un centre de formation pour apprentis (CFA)**.



# Votre fille ou votre fils entre au lycée

La personne qui dirige le lycée est **le proviseur**. Il est aidé d'un proviseur-adjoint : vous pouvez demander à les rencontrer.

En France, il existe deux types de lycées

**Le lycée d'enseignement général et technologique** prépare les élèves à la poursuite d'études supérieures.

Il comprend trois niveaux de classes : la seconde, la première et la terminale dans lesquelles les élèves suivent, selon leurs capacités et leurs souhaits, des enseignements plus approfondis en littérature, arts, langues vivantes, sciences, économie ou des disciplines d'enseignement technologique.

Le baccalauréat est le diplôme qui sanctionne la fin des études des études secondaires et correspond au premier grade universitaire de « bachelier ».

**Le lycée professionnel** prépare les élèves à une insertion plus rapide dans le monde du travail ; certains élèves peuvent cependant poursuivre des études supérieures.

Plusieurs diplômes peuvent être préparés, du CAP au baccalauréat professionnel. Les élèves suivent à la fois des enseignements généraux et des enseignements technologiques et professionnels. Des stages obligatoires ont lieu en entreprise.

Dans l'emploi du temps de la classe, **un temps d'accompagnement personnalisé peut être consacré**, si besoin, à aider les élèves soit à progresser dans les disciplines où ils rencontrent des difficultés, soit à acquérir des méthodes de travail, soit à travailler sur le projet d'orientation post-baccalauréat. Grâce à ce temps d'accompagnement, votre enfant aura la possibilité de progresser dans la maîtrise de la langue française.

**Au lycée**, les élèves bénéficient d'une grande autonomie. Pour réussir, ils doivent fournir un travail important à la maison. Assurez-vous que votre enfant comprend bien en classe ce qu'il doit faire.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal ou le conseiller principal d'éducation, si vous ou votre enfant êtes inquiets.

**Au lycée, la procédure d'orientation** est très importante. Votre enfant devra décider s'il souhaite effectuer des études supérieures ou entrer directement dans le monde du travail. Ses professeurs, ainsi que le psychologue de l'éducation nationale (qui représente le spécialiste de l'éducation) l'aideront dans ce choix.

